



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-15

Approbation d'une convention d'adhésion au service repas sur roues conclues entre la Commune de Biber et SERVIOR

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et l'obligation de la Commune de Biber de s'y conformer ;

Vu la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et son règlement grand-ducal du 8 avril 2018 en portant exécution ;

Considérant que dans le cadre de la procédure restreinte sans publication d'avis, l'offre retenue est celle de SERVIOR – établissement public « Centre, Foyers et Services pour personnes âgées », siégeant à L-2427 Luxembourg, 1, plateau du Rham ;

Vu le crédit de 18.000€ inscrit à l'article 3/223/606310/99001, libellé « *Achat de repas destinés à la revente* » au budget de l'exercice 2025 ;

Vu le nouvel article budgétaire 3/223/612150/99001, libellé « *Services de restauration - Repas sur roues* » prévu pour l'exercice 2026 avec un crédit prévisionnel de 54.000€ ;

Vu la convention d'adhésion au service repas sur roues conclue entre la Commune de Biber et SERVIOR en date du 15 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 et les dispositions générales du contrat de prestation y relatif ;

Entendu les précisions du bourgmestre que le collège échevinal propose de ne pas modifier immédiatement la taxe communale relative au prix de vente des repas sur roues ;

Entendu les explications du bourgmestre que la personne actuellement en charge de la distribution des repas a bien été informée au préalable des changements en question ;

Entendu les remerciements du bourgmestre à l'attention la personne actuellement en charge de la distribution des repas pour ses bons et loyaux services, auxquels le conseil communal se rallie ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver la convention d'adhésion au service repas sur roues conclue entre la Commune de Biver et SERVIOR en date du 15 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 et les dispositions générales du contrat de prestation y relatif.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biver, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

